



Saumon rouge : unité désignable 7 (population François-Fraser-E)

Consultations sur l'inscription en vertu de la Loi sur les espèces en péril

Résumé de l'information et **sondage** pour la consultation au sujet de l'ajout possible de l'unité désignable 7 du saumon rouge (population François-Fraser-E) à la Liste des espèces en péril en tant qu'espèce préoccupante – **veuillez nous faire parvenir vos commentaires d'ici le 25 mars 2024.**

Participation

Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada assure la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de conserver la diversité biologique. Elle reconnaît également que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages. Avant de prendre une décision concernant l'ajout de l'unité désignable (UD) 7 du saumon rouge (*Oncorhynchus tshawytscha*; population François-Fraser-E; ci-après « saumon rouge François-Fraser ») à la Liste des espèces en péril comme espèce préoccupante, nous aimerions recueillir votre opinion, vos commentaires et vos suggestions au sujet des répercussions écologiques, culturelles, sociales et économiques qui pourraient découler de l'inscription ou non de cette espèce en vertu de la LEP.

Ajout d'une espèce à la Liste des espèces en péril

Le processus d'inscription d'une espèce en vertu de la LEP comporte plusieurs étapes. Il commence par une évaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et se termine par une décision du gouverneur en conseil d'inscrire ou non l'espèce sur la Liste des espèces en péril. La consultation du public vise à recueillir les opinions des Canadiens et constitue une étape importante de ce processus.

Faits sur le saumon rouge François-Fraser

- Le saumon rouge François-Fraser fait partie d'un regroupement de populations de saumon rouge (aussi appelé « unité de gestion des stocks » ou UGS) dont la montaison dans le fleuve Fraser en Colombie-Britannique se produit au début de l'été à un moment semblable.

- Les adultes commencent à remonter le fleuve Fraser vers leurs frayères à la fin de juillet, et ils frayent en septembre et en octobre à trois endroits à l'ouest de Prince George, en Colombie-Britannique, soit la rivière Stellako et les criques Uncha et Ormonde (figure 2).
- Les œufs sont en incubation dans le gravier au cours de l'hiver jusqu'à l'émergence des d'alevins (saumons nouvellement éclos encore munis de leur sac vitellin) au printemps. Les juvéniles croissent pendant deux hivers dans le lac Fraser ou le lac François, après quoi ils deviennent des smolts et migrent vers le détroit de Georgia entre avril et juin.
- Les saumons rouges François-Fraser se déplacent vers le nord jusqu'en haute mer par le détroit de Johnstone, puis migrent le long de la côte pour atteindre leur aire d'hivernage dans le golfe d'Alaska. Ils quittent ensuite le plateau continental pour se nourrir et se développer dans les eaux du large avant de migrer de nouveau vers leurs cours d'eau d'origine à l'âge de quatre ou cinq ans.



Figure 1. Saumons rouges adultes en montaison pour la fraie (crédit : Shane Kalyn).





Les saumons rouges François-Fraser sont de l'écotype lacustre, ce qui signifie qu'ils frayent dans les affluents ou les exutoires de lacs ou le long de zones littorales lacustres, et que les juvéniles grandissent dans un lac comme habitat de croissance avant de migrer en aval. Le saumon rouge revêt une grande importance pour les peuples autochtones, tant à des fins culturelles que de subsistance, et il s'agit d'une espèce ciblée par les pêches commerciale et récréative.

Qui a attribué le statut d'espèce préoccupante au saumon rouge François-Fraser?

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui évalue la situation de chaque espèce sauvage qu'il estime à risque de disparaître du Canada, et qui signale les menaces réelles ou potentielles à son égard. Il effectue ses évaluations en fonction de la meilleure information accessible, ce qui comprend des données scientifiques, les connaissances des collectivités et le savoir autochtone. Le COSEPAC a évalué le saumon rouge François-Fraser comme étant une espèce préoccupante en 2017, ce qui a amorcé le présent processus d'inscription en vertu de la LEP. Il ne figure actuellement pas sur la liste de la LEP. Aux termes de la LEP, une espèce préoccupante est définie comme une espèce « qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard ».

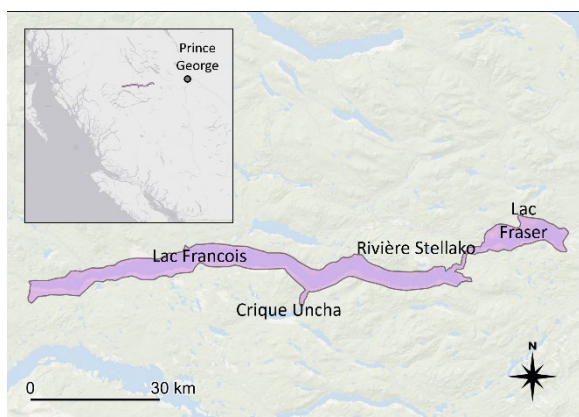


Figure 2. Zone d'occurrence en eau douce du saumon rouge François-Fraser dans le bassin versant du lac François.

Pourquoi le saumon rouge François-Fraser est-il en péril?

Le saumon rouge François-Fraser est menacé par le déclin de la qualité de l'habitat à la fois dans les zones

marines et dans les zones d'eau douce. Le COSEPAC a conclu que le nombre d'individus matures au cours des trois générations précédant son évaluation de 2017 avait diminué, bien que les estimations soient toujours parmi les plus élevées jamais enregistrées et que le nombre d'individus matures dans l'UD ait considérablement augmenté entre 1970 et 2000.

Que se passera-t-il si l'espèce est inscrite en vertu de la Loi sur les espèces en péril?

Si cette UD est inscrite comme espèce préoccupante, les interdictions de la LEP (par exemple, les interdictions de tuer, de blesser et de capturer) ne s'appliqueront pas. Toutefois, l'inscription entraînerait l'élaboration d'un plan de gestion de l'UD et de son habitat en vertu de la LEP qui comprendrait des mesures de conservation appropriées. Quelle que soit la décision relative à l'inscription en vertu de la LEP, le saumon rouge François-Fraser continuera d'être protégé en vertu de la Loi sur les pêches.

Nous aimerions recevoir vos commentaires sur les répercussions possibles de l'inscription ou non du saumon rouge François-Fraser comme espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril en vertu de la LEP.

Veillez répondre au sondage d'ici le 25 mars 2024: nous voulons connaître votre opinion.

Avant de répondre au sondage, vous pouvez cliquer sur les liens ci-dessous, qui mènent à des renseignements généraux.

- [Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC \(2017\)](#)
- [Plan de gestion intégrée des pêches du saumon du Sud 2023-2024](#) [en anglais seulement]
- D'autres renseignements sont disponibles dans le [Registre public des espèces en péril](#).

Merci d'avoir répondu au sondage

Pêches et Océans Canada

Programme sur les espèces en péril, région du Pacifique

401, rue Burrard, bureau 200

Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3S4

DFO.PACSAR-LEPPAC.MPO@dfo-mpo.gc.ca



Fisheries and Oceans
Canada

Pêches et Océans
Canada

